La Page de Barzun

Le bulletin d'informations de votre commune

LE MOT DU MAIRE

Chères barzunaises, chers barzunais,

Je ne puis passer sous silence l'actualité internationale qui démontre l'état catastrophique de certaines individualités ou groupuscules, de certaines idéologies qui mènent l'humanité ! Ce climat de violence qui s'installe partout dans le monde m'a conduit lors des cérémonies du 8 mai devant nos barzunais « Morts pour la France », inscrits au Monument aux Morts, à soutenir nos forces de l'ordre et militaires qui eux aussi défendent notre pays !
Avec le débat d'orientations budgétaires, le vote du compte administratif et l'adoption du budget primitif, les quatre premiers mois de l'année sont traditionnellement marqués par les étapes clefs du cycle financier de la commune. Temps fort de la vie municipale, cette période nous permet de tirer les bilans, et replacer notre action dans un contexte général. « Faire au mieux avec ce que l'on a » est devenu au fil des ans un mode de gestion à part entière pour notre collectivité locale.

Cette année nous avons une baisse de dotation de l'Etat de 5.500 euros. En quatre ans, l'Etat nous a diminué 12.754 euros, soit près de 22 % de sa Dotation Globale de Fonctionnement.
Certes, l'ensemble de nos engagements est respecté : c'est bien là l'essentiel. Pour autant, Barzun n'est pas un cas isolé, loin de là. C'est donc dans un environnement optimiste que nous sommes parvenus cette année à remplir l'ensemble de nos objectifs :
*• Premièrement, c'est maitriser la pression fiscale sur les ménages barzunais. Il n'y aura donc qu'une « petite » augmentation de nos taxes de **1%** de la fiscalité en 2016: les taux communaux restent stables et inférieurs aux taux des communes de la CCOG (voir Tableau dans les pages suivantes).*
• Deuxièmement, c'est maîtriser à la fois la croissance des dépenses et la baisse conjoncturelle des recettes, reconduire en 2016 les subventions et le soutien aux associations…
• Troisième enjeu : le maintien de la dynamique d'investissement sur notre commune avec le Programme de mise en conformité aux normes « Handicapés » de la mairie, de la salle polyvalente, du trinquet, de la cantine, de l'école, de la bibliothèque, de l'église, des parkings, du cimetière. Ensuite nous avons programmé les travaux de rénovation des toitures des locaux techniques, l'entretien régulier des bâtiments, la réfection d'une classe à l'école, les travaux de la voirie qui se dégrade presque à vue d'œil, etc…
• Enfin, c'est avec une dette communale maîtrisée que nous proposons donc un budget 2016 qui s'inscrit dans le contexte de crise, mais qui reste avant tout un budget contrôlé au service des Barzunais. Malgré tout, nous tiendrons cette année encore notre cap.

Je donnerai une mention particulière et nos remerciements et félicitations à nos joueurs du club de hand, au Président Casabonne qui, avec les entraîneurs et dirigeants ont conduit 3 équipes en finale départementales fin mai 2016.
L'équipe des filles est championne départementale 2016. Bravo !
Je souhaite « bon vent » à Jean-Louis Laborde qui a pris les rênes des « jaunes et bleus » de l'Entente Barzunaise Hand-ball.

Je vous souhaite de passer un bel été et je félicite tous les jeunes qui ont bien travaillé et réussi leur année scolaire ou leurs examens.

Maurice Minvielle
Maire de Barzun

AGENDA

Date	Manifestation
vendredi 26 août	Repas de l'amitié organisé par le Comité des Fêtes
samedi 27 août	Tournoi Bubble Foot organisé par le Comité des Fêtes
jeudi 1er septembre	Rentrée scolaire
mardi 23 août	Match de hand Nousty-Asson, tournoi Christophe Cazaban
Samedi 3 septembre	Journée découverte hand enfants organisée par l'EBHB
Dimanche 4 septembre	Tournoi de hand-ball organisé par l'EBHB
dimanche 25 septembre	Accueil nouveaux habitants organisé par la mairie
Dimanche 2 octobre	Repas des aînés organisé par le CCAS
Dimanche 9 octobre	Vide Grenier organisé par le CCAS
dimanche 4 décembre	Trail 6 Km et 12 Km + marche, organisé par l'EBHB

Les Championnes Excellence Départementale 2016
avec leur coach Christophe Naffréchoux

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Investissement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	340 985,00 €	244 886,07 €	40 887,00 €
Recettes	340 985,00 €	275 781,48 €	32 200,00 €

Fonctionnement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	413 118,00 €	317 902,39 €	0
Recettes	413 118,00 €	415 658,92 €	0

Résultat de clôture de l'exercice

Excédent d'investissement : 30 895,41 €

Excédent de fonctionnement : 97 756,53 €

Résultat global : 128 651,94 €

BUDGET 2016 — FONCTIONNEMENT

Recettes

A	Taxes Foncières, Habitation, Professionnelle, sur électricité	190 361
B	Dotations, subventions, participations	76 510
C	Autres produits gestion courante : Revenus des immeubles (loyers)	24 000
D	Remboursement Assurance, sur rémunérations et parts sociales	21 552
E	Autres produits, Cantine, bois	20 179
F	Recettes d'ordres – Travaux en Régie	5 000
G	Excédent 2015 reporté	97 756
	Total	**435 358**

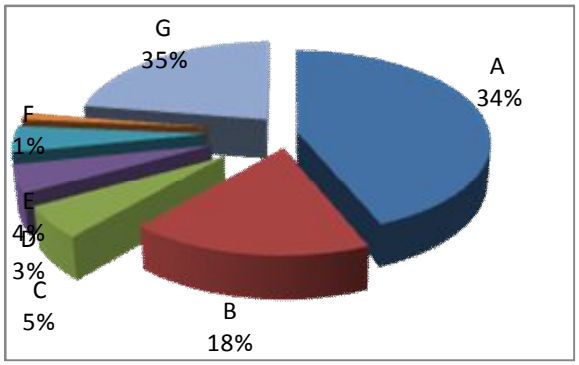

Dépenses

A	Eau, assainissement, électricité, combustible, carburants, entretien, petit équipement, fournitures administratives, cantine	51 400
B	Entretien : terrains, bâtiments, voirie et maintenances	41 000
C	Honoraires percepteur, prêtre, céré-	11 068
D	Impôts et Taxes	2 500
E	Charges de Personnel, Charges sociales,…	147 125
F	Reversement FNGIR	41 302
G	Charges de Gestion courantes : cotisations SIVOM, Assainissement, Aménagement Bassin de l'Ousse, Centre Secours, CCAS, Transport scolaire, A.P.G.L, Subventions	81 977
H	Charges financières et exceptionnelles	5 060
I	Dépenses imprévues	24 488
J	Virement à la section d'investissement	19 962
K	Dotations	9 476
	Total	**435 358**

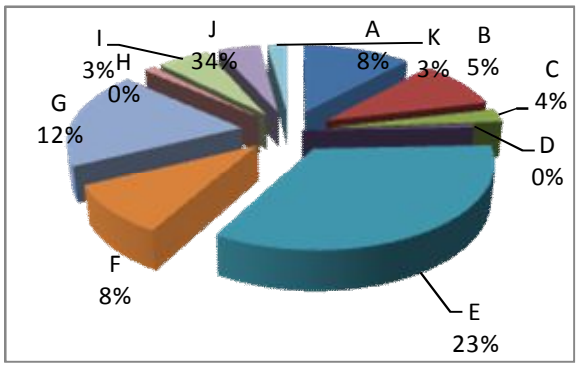

INFORMATIONS MUNICIPALES

BUDGET 2016 — INVESTISSEMENT

Recettes		
A	Subventions Investissements	54 500
B	caution	500
C	Remboursement Fonds TVA	37 479
D	Taxe Aménagement	8 000
E	Amortissements	9 476
F	Excédent d'investissement	30 895
G	Report de la section de fonctionnement	19 962
	Total	**160 812**

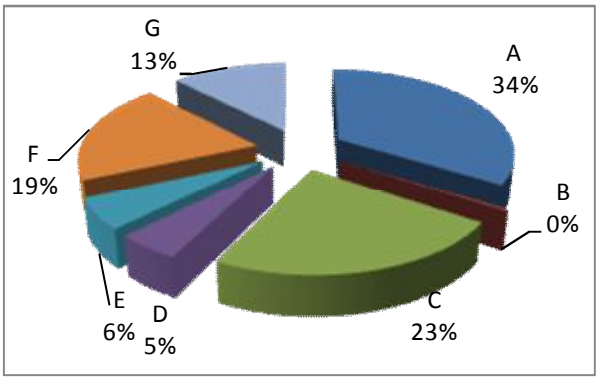

Dépenses		
A	Travaux voirie	53 520
B	Matériel	3 800
C	ADAP - Aménagements Handicap	30 000
D	Extincteur Salle Polyvalente	250
E	Cantine - Mobilier	1 200
F	Travaux Ecole	6 500
G	Travaux locaux techniques	26 618
H	Mairie - Plantations et Cour	2 700
I	local archives	14 269
J	Columbarium	3 000
K	Travaux en Régie	5 000
L	Dépenses imprévues	4 700
M	Remboursements d'emprunts	9 255
	Total	**160 812**

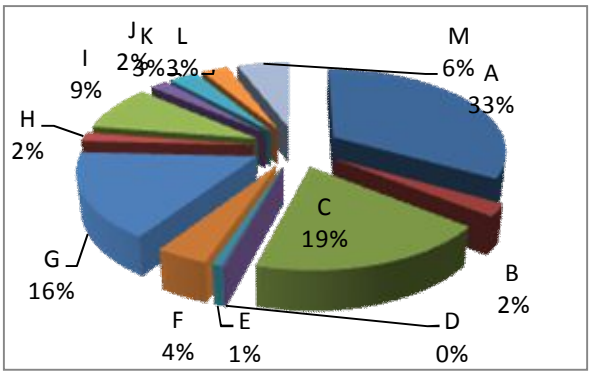

TAUX DES TAXES VOTEES

Taxes	Taux 2015	**Taux votés 2016**	Bases 2016 en €	Produits 2016 en €
Taxe Habitation	14,52 %	**14,67 %**	833 700	122 303
Taxe Foncier Bâti	6,95 %	**7,02 %**	464 000	32 572
Taxe Foncier Non Bâti	31,52 %	**31,84 %**	30 000	9 552
Cotisation Foncière Entreprises	23,46 %	**23,69 %**	27 000	6 396
				170 823

FISCALITE 2016 DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE OUSSE GABAS

COMMUNES	TAXE HABITATION	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI	C.F.E
AAST	17,17	6,84	41,44	21,33
BARZUN	**14,67**	**7,02**	**31,84**	**23,69**
ESPOEY	16,41	5,43	34,06	24,61
GER	17,45	8,92	63,41	28,97
GOMER	15,84	7,32	39,57	19,51
HOURS	16,41	6,86	36,21	29,21
LABATMALE	15,54	5,96	30,91	26,18
LIMENDOUS	14,26	5,92	36,67	21,95
LIVRON	17,05	8,68	34,53	27,56
LOURENTIES	14,19	5,17	34,35	20,20
LUCGARIER	13,44	4,89	26,75	22,18
NOUSTY	16,16	9,70	39,30	23,90
PONSON DESSUS	15,78	9,14	35,64	18,25
PONTACQ	15,10	11,97	39,07	22,10
SOUMOULOU	14,45	7,72	35,68	22,47

INFORMATIONS MUNICIPALES

➢**Employé Municipal** – Notre jeune employé Jérémy (employé à Barzun et à Livron, 1 semaine sur 2), a décidé de démissionner de son poste qu'il occupait depuis 2 ans ½. Il a choisi de s'orienter dans un autre domaine. Son contrat Avenir a été rompu fin décembre 2015.
Nous avons donc lancé un appel à candidatures pour le remplacer avec l'aide de la Maison des Communes et de Pôle Emploi. C'est un barzunais, Eric Barroumes, qui occupe le poste depuis le 1er mars 2016. Son contrat CAE de 32 heures lui permet de travailler tous les jours à Barzun, la commune de Livron ayant choisi une autre personne qui ne travaillera qu'à Livron. Le gros matériel (tracteur, épareuse, girobroyeur, faucheuse) est partagé et utilisé 1 semaine sur 2 dans chacune commune.

➢**Coupe de Bois** : une coupe de bois sera réalisée sur la parcelle 6 en fin d'année. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès à présent. Coût 15 € TTC le m^3

➢**Dissolution des CCAS** : Les CCAS, dans les communes de moins de 1500 habitants peuvent être dissous. Au regard des activités réalisées par le CCAS de Barzun, la propriété de terres, le conseil municipal préfère conserver le CCAS d'autant plus qu'il a en charge « les aînés ».

➢**Dépôt sauvage**: Un dépôt sauvage a eu lieu en mars 2016 rue du bois dans la forêt, le Maire a porté plainte et la gendarmerie a trouvé le propriétaire qui a laissé des traces écrites sur place. La même personne a fait la même chose à Espoey le même week-end.

➢**Bibliothèque** Josiane CASTERAN a été choisie par les bénévoles pour devenir la Présidente. M. Blaise a laissé sa place et a été remercié pour le travail accompli durant les nombreuses années passées à la tête de la bibliothèque.

➢**Le Collège de Pontacq** a besoin de salles de sports durant les travaux du gymnase de Pontacq dès septembre 2016. Une Convention va être signée entre la commune et le Collège afin d'utiliser, chaque matinée scolaire, la salle polyvalente de Barzun jusqu'en février 2017.

➢**Voirie** : Des travaux de voirie sont à l'étude pour refaire la voirie rue du Cami Bielh et en haut de la Côte.
Un ralentissement des véhicules est nécessaire à l'entrée du village côté Pontacq. Le Département propriétaire de cette rue a fait des travaux (mise en place de plots). Il faut savoir que la pose de ralentisseurs est interdite.

➢**Fleurissement** : Une administrée a offert un hortensia et des lys qui ont été plantés au lavoir. Merci !

➢**Téléphonie Mobile** Monsieur le Maire rappelle qu'il a contacté France Télécom afin de trouver une solution pour la mauvaise réception des téléphones portables constatée en plusieurs points du village.

➢**Harmonium**:

Ce bel harmonium a été sorti de son emplacement et mis près de l'autel de Marie.

La Fédération Française des Amis de l'Harmonium a visité l'église et a trouvé un Harmonium datant de 1888 sous l'escalier menant aux tribunes. Cet organisme a rendu son verdict ***« Monsieur le Maire, … lors de notre passage en votre commune, belle surprise : l'église cachait un bel harmonium « Dumont & Lelièvre » construit vers 1888, donc vieux de 130 ans et en bonne conservation. Une belle découverte de ce patrimoine local de valeur… Il est donc primordial de prendre le plus grand soin de cet harmonium qui fait partie du patrimoine des citoyens de votre commune… »***

➢**Eclairage Public**
Toute panne (ou lampe grillée) de l'éclairage Public doit être signalée dans les meilleurs délais à la mairie (téléphone ou mail) ou à un élu. Nous avons ainsi la possibilité de le signaler informatiquement au service de maintenance qui intervient dans les meilleurs délais.

➢**Renforcement électrique**
Diverses coupures ou baisses de tension électrique constatées chez des habitants autour de la rue de l'Aussère conduisent ERDF (devenu ENEDIS), le SDEPA et la Commune à renforcer la puissance fournie en créant un poste électrique avec des travaux en perspective rues de l'Aussère et Cami Bielh, d'autant plus que de nouvelles constructions pourront voir le jour dans ces quartiers.

➢**Nouvelle communauté de Communes**

Comme la Presse et divers articles en ont fait l'écho, chaque commune du territoire devait donner son avis à travers le conseil municipal. A Barzun nous sommes restés objectifs dans nos réflexions avant de donner notre avis à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, à savoir ***demander à ce que Barzun soit rattaché à la Communauté de Communes du Pays de Nay avec des cohérences qui ne s'inventent pas comme :***

Cohérence avec les services de la brigade de gendarmerie Pontacq/Nay dont nous dépendons

Cohérence avec les antennes techniques du DEPARTEMENT situées à Nay et Espoey utiles pour les communes rurales

Cohérence avec le **Canton** des Vallées de l'Ousse et du Lagoin (ex canton de Pontacq)

Cohérence par rapport aux Lycées de Nay fréquentés par 90% des jeunes barzunais (prévu par la carte scolaire)

Cohérence par rapport à une fréquentation régulière des barzunais vers les commerces de Bénéjacq ou Nay et le Marché de Nay

Cohérence par rapport aux installations sportives comme la piscine **Nayeo** que **l'école** fréquente (apprentissage à la natation), ainsi que l'Association de **Gymnastique** de Barzun qui y pratique des activités nautiques

Cohérence sportive car l'équipe barzunaise de hand-ball féminin a créé une équipe « Filles » suite à la fusion depuis 2 ans des équipes Filles de Bénéjacq (Pays de Nay) et de Barzun (CCOG) en catégorie **Excellence**

Cohérence par rapport aux services situés à Nay fréquentés par les barzunais : services sociaux, spécialistes médicaux, M.S.D de Nay, Centre multiservices

Cohérence avec la **bibliothèque** neuve de Barzun, informatisée et fréquentée qui pourra s'inscrire dans le Projet culturel du Pays de Nay qui a cette compétence (ce qui n'est pas le cas avec Morlàas)

Etc, etc…

Notre décision s'inscrit dans une démarche volontaire pour intégrer le projet de territoire du Pays de Nay et travailler au sein du futur ensemble sur les axes qui lui paraissent essentiels pour l'avenir de la population de la future intercommunalité.

A ce jour Barzun, Livron, Lucgarier, Gomer et Labatmale ont choisi le Pays de Nay. Nousty et Soumoulou souhaitent s'associer avec le Grand Pau. C'est au Préfet de tracer le contour de la nouvelle intercommunalité avant le 31/12/2016.

La tendance du Préfet est de nous « marier » avec le Pays de Morlàas et la Communauté de Communes de Lembeye ! Nous serons fixés avant fin 2016 pour un fonctionnement au 1er janvier 2017.

➢**PLUI - (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

La compétence de l'urbanisme reviendra à la CCOG ou à la nouvelle intercommunalité.

Notre Carte Communale dépendra bientôt de la Communauté de Communes (CC) et des modifications seront apportées. Les documents d'urbanisme pourront évoluer.

➢**Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé)**

La Loi nous impose de nous mettre en conformité avec les normes « handicapés ». Une synthèse des travaux à réaliser afin de mettre aux normes accessibilité tous les bâtiments accueillant du public a été réalisée avec un cabinet spécialisé.

Le coût des travaux a été estimé à	**36.714 €**
Mairie	4.128 €
Eglise	9.588 €
Ecole	4.176 €
Cantine	3.192 €
Salle polyvalente	5.916 €
Trinquet	3.864 €
Bibliothèque	2.232 €
Cimetière	3.618 €

➢**Contrôle Salle Polyvalente**: Le 19 février, les services de l'Etat (Préfecture et SDIS) ont procédé à la visite des 5 ans de la salle polyvalente. Un avis favorable a été reçu.

Rentrée et Inscription scolaire

Pour les enfants qui auront 3 ans avant la fin de l'année, il convient de venir les inscrire en Mairie muni de votre livret de famille et du carnet de santé.
La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 1er septembre 2016.

Congés annuels

La Mairie sera fermée du 25 juillet au 15 Août 2016 inclus
En cas d'urgence, contactez le Maire ou un Adjoint.

Location :

L'appartement situé au dessus de la Mairie devrait se libérer au 1er octobre 2016.
Les personnes intéressées peuvent envoyer une demande par courrier à la Mairie.

Demande de Carte d'identité

L'imprimé à compléter est à retirer à la Mairie et joindre :
⇒ Acte de naissance avec filiation pour les premières demandes
⇒ Livret de famille pour les mineurs
⇒ 2 photos d'identité récentes, tête nue, de face, sans lunettes..
⇒ 1 justificatif de domicile (quittance loyer, EDF, Eau, Télécom…)
⇒ Carte d'identité pour les renouvellements (pour celles périmées depuis plus de 2 ans fournir un acte de naissance avec filiation)
⇒ Déclaration en cas de Perte ou de vol et un timbre fiscal à 25 €
⇒ Pour les personnes naturalisées, fournir un certificat de nationalité française.
Se présenter en personne à la Mairie pour signer les documents et donner ses empreintes. Il faut 3 semaines environ (attention aux congés)

Rappel : les cartes d'identité délivrées depuis le 1er janvier 2004 sont valables 5 ans de plus sans avoir à les renouveler.

Objets trouvés dans la salle polyvalente et remis à la mairie

1 trousse de toilette noire, 1 casque vélo blanc CRATONI, 2 gilets jaunes, 1 sac à dos enfant noir QUECHUA, 1 blouson noir intérieur rose Taille 10 ans, 1 sweat capuche blanc Taille 42, 1 veste sweat capuche bleue Taille 14 ans, 1 gilet fin femme beige Taille S, 1 tee shirt blanc QUIKSILVER Taille XL

Demande de Passeport

A compter du 1er juillet 2016, le Ministère de l'Intérieur met en place un téléservice de « pré-demande de passeport ». L'usager devra aller sur le site http://ants.gouv.fr , créer un compte personnel, remplir la pré-demande et imprimer le récapitulatif ou noter le numéro de la demande. Pour un mineur, c'est le représentant légal qui complètera la pré-demande.
Cette demande remplace le dossier papier.
Il conviendra ensuite de prendre rendez-vous dans une mairie équipée pour faire valider la demande de passeport (La plus proche est la Mairie de Soumoulou).
Chacun devra se présenter en personne pour signer les documents et donner ses empreintes.
Le dossier papier reste toujours valable, vous pouvez le retirer à la Mairie.

Recensement militaire

Dès 16 ans, les jeunes français doivent se faire recenser. Il suffit de se présenter en Mairie avec le livret de famille des parents au plus tard le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. À la suite de ce recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.
Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics dont le permis de conduire avant l'âge de 25 ans.
Attention: La Mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

Listes Electorales

Les inscriptions sur les listes électorales doivent avoir lieu **avant le 31 décembre 2016**.
Pour tout français domicilié sur la commune ou y résidant de manière effective et continue depuis plus de 6 mois ou assujetti aux impôts locaux sur la commune depuis au moins 5 ans.
Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires afin de participer aux élections municipales et aux élections européennes
Pour ce faire, il convient de remplir la demande correspondante que vous remettra la mairie, ou à télécharger sur Internet et de fournir la copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour info en 2017 : Elections Présidentielles : 23 avril et 7 mai – Elections Législatives : 11 et 18 juin

URBANISME – Loi ALUR

A compter du 1er janvier 2017, l'Etat (DDTM) n'instruira plus les autorisations d'urbanisme. Notre commune devra conventionner avec le service Urbanisme de l'APGL (Association Publique de Gestion Locale) ou un service d'instruction créé par la Communauté de Communes – service payant – Un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) va être mis en place

Consommation des terres agricoles…

A Barzun nous avons toujours préservé les terres agricoles, car sans terres cultivables qui remplira nos assiettes ?

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) voté en juin 2015 est chargé de règlementer les nombres de permis dans chaque commune, ce qui signifie que notre carte communale doit être mise en cohérence avec toutes ces directives contre lesquelles nous ne pouvons rien.

La CCOG se lance dans le programme d'élaboration de PLUI. Pour Barzun les correspondants chargés de ce PLUI seront René Millet et Bernard Cazaban (adjoints).

Du travail en perspective …

Construire un bâtiment, même petit

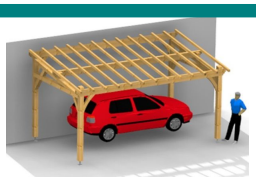

Abri de jardin, logement pour volailles, oiseaux abri démontable pour véhicule, pour du bois, etc…

Avant de vous lancer renseignez-vous à la mairie.

Toute élévation, adjonction, création sur votre propriété doit faire l'objet d'une déclaration en mairie car soumises à autorisation :

Entre 5 m² et < 20 m² au sol : Déclaration Préalable à déposer en Mairie
A partir de 20 m² au sol : Permis de construire
Ajout de panneaux photovoltaïques : Déclaration Préalable
Changement de destination d'une pièce (ex : garage devenant pièce à vivre) : Permis de construire même pour une petite surface

Des contrôles inopinés sont réalisés par divers services administratifs.
Le cadastre passe une fois par an dans la commune.
Si vous avez déjà fait de telles constructions sans avoir fait de déclaration, veuillez vous signaler à la mairie afin de vous mettre à jour vis-à-vis de la loi !

Il est encore temps !

On nous signale de temps en temps des travaux qui semblent « non déclarés »…
Dorénavant, nous donnerons suite à ces informations qui devront faire l'objet de votre part d'une déclaration à postériori si c'est le cas !

Transports scolaires

Pour la rentrée de septembre 2016, le Conseil Départemental a voté la mise en place d'une nouvelle tarification pour l'utilisation des services Transports64 scolaires.

Afin de pérenniser un service de qualité et responsabiliser chaque famille lors des inscriptions, le Département demande une participation financière aux parents ayant un enfant utilisant les Transports Scolaires.

Pour la rentrée 2016, les inscriptions se dérouleront du 13 mai au 17 juillet 2016 directement depuis le site www.transports64.fr,possibilité de paiement en ligne.

TARIFS A PARTIR DE LA RENTRÉE 2016 :

A la charge de la commune : 70€ par élève transporté
en 2015/2016 la commune a déboursé **3 080€**, soit 70€ x 44 élèves

A la charge des familles, les coûts sont forfaitaires, pour l'année scolaire :
Pour les enfants demi-pensionnaires :
100 € pour le 1er enfant, 80€ pour le 2ème enfant, 0€ pour le 3ème enfant
Pour les enfants internes :
Tarif de base 40 €, Tarif majoré 60 €

Contact : pôle des transports scolaires au 05.59.11.44.66

Conseil Municipal des Jeunes

➢ *La banque alimentaire*

En novembre 2015, à l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes, le village a donné des denrées et autres produits du quotidien à la Banque Alimentaire. Ensuite, le CMJ a invité le président de la Banque Alimentaire Béarn et Soule à venir récupérer l'importante récolte. En effet, ce sont 250 kg qui ont été collectés à Barzun soit de quoi préparer environ 500 repas ! Le président, Jean-Michel Grémaux, accompagné de deux de ses collègues bénévoles, a expliqué le fonctionnement de son organisme :

- les banques alimentaires reçoivent les dons de citoyens, d'industries agroalimentaires, de grandes surfaces.
- à réception, les denrées sont distribuées aux diverses associations qui s'occupent de préparer les repas : Croix Rouge, Secours Populaire…

Le samedi 5 mars, à l'invitation de son président, le CMJ a visité les entrepôts de la Banque Alimentaire de Jurançon où ils ont vu de nombreux bénévoles déchargeant les produits collectés des camions avant que Jean-Michel Grémaux leur fasse visiter les lieux et explique la conservation des produits frais déposés dans deux chambres froides et des produits secs conservés dans une grande salle.

Ils savent maintenant comment sont pesés les aliments, comment ceux-ci sont rangés et récupérés dans des raques hauts de 6 mètres.

A l'issue de leur visite, ils ont remercié Jean-Claude Grémaux de leur avoir permis de mesurer l'importance du travail caché derrière une action d'aide humanitaire et ils déclaraient : "Les gens qui s'occupent de la Banque Alimentaire fournissent un travail qui demande beaucoup de temps et d'énergie, et les voir à l'œuvre nous a encore plus motivés à continuer des actions de solidarité telle que la collecte. C'est pourquoi, au mois de novembre prochain, lors de la grande récolte, nous allons proposer au futur conseil municipal des jeunes de continuer le projet et de se rendre aux entrepôts de Jurançon, en famille ou avec des gens du village, afin d'aider les bénévoles de la Banque Alimentaire à trier les dons".

➢ *Le printemps des poètes*

En préambule à cette soirée, le maire Maurice Minvielle a félicité le conseil municipal des jeunes, les élèves de l'école de Barzun et leurs enseignantes pour leur implication dans cette semaine liée à la poésie et plus particulièrement à cette veillée festive du printemps des poètes.

De nombreux barzunais ont répondu à l'invitation des organisateurs et ont pu écouter l'artiste local Gérard Barbarou déclamer une vibrante déclaration à la liberté dont rêve "Youssouf". D'ailleurs la trame de cette soirée était construite autour des thèmes de l'amour, la solidarité, la tolérance et la liberté. En passant de Victor Hugo à Paul Eluard, de Boris Vian à Martin Luther King ou de Pierre Perret à Bob Dylan, une multitude de textes, parlés ou chantés, choisis par les enfants, ont conquis l'assistance dans laquelle certains se sont vu naître une âme de poète.

En réaction aux attentats de Paris et Bruxelles, les enfants ont construit la chanson suivante :

« Mais qu'est-ce que c'est que ce bazar ?
Les attentats à Paris ou autre part,
Pourquoi ??? Tant de souffrance et de peur.
Contre les attentats !!! Nous sommes contre les attentats !!!
Les terroristes : arrêtez ça ! Nous avons assez entendu parler de vous !
Le jour où vous viendrez nous dire des pardons sincères : nous ne vous excuserons jamais !
Contre les attentats !!! Nous sommes contre les attentats !!!
Ce que vous faites, ça ne sert à rien !
Pour en plus vous suicider : vous ne vous rendez pas compte !
Contre les attentats !!! Nous sommes contre les attentats !!!
Tant de meurtres, tant de victimes.
Vous ne pouvez pas comprendre notre tristesse.
Contre les attentats !!! Nous sommes contre les attentats !!! »

Pour terminer, l'interprétation de la chanson "Je m'appelle Françoise (Charlie)" de la Grande Sophie, revue entre autre par Camille et Olivia Ruiz suite aux attentats de Paris, a été reprise par l'ensemble de l'assistance pour un final émouvant.

Cette saison qui s'achève a permis à notre club de renforcer sa progression puisque nos trois équipes séniors ont disputé les finales de leur catégorie et les séniors filles ramènent un titre départemental.

Ces trois équipes accèderont au niveau supérieur, ce qui permettra d'assister à de belles rencontres la saison prochaine.

L'EBHB est un club en pleine mutation, il commence à se faire une place dans le milieu du hand-ball. L'équipe dirigeante s'est étoffée et souhaite avant tout permettre aux jeunes de notre territoire de pratiquer un sport avec un état d'esprit mêlant respect, convivialité et engagement.

Pour la saison prochaine, tous les enfants dès 3 ans pourront venir rejoindre une équipe, les entraîneurs ayant beaucoup travaillé ce mois de juin pour leur proposer des entraînements ludiques et variés.

Le **samedi 3 septembre** sera proposée une **journée découverte** ouverte à tous pour venir tester ce sport.

Le **mardi 23 août,** vous pourrez assister à une rencontre entre l'équipe de Nousty et celle d'Asson en hommage à Christophe CAZABAN.

Le club tient à remercier Francis Casabonne pour son engagement depuis de nombreuses années.

On vous attend nombreux la saison prochaine pour venir soutenir nos joueurs.

En attendant, bonnes vacances !

Un bureau rajeuni

Lors de l'assemblée générale du mois de mars, un nouveau bureau a été élu, à savoir :

Lucas Petitbenoit (président), Maxime Pocq (vice-président), Anaïs Cassou et Fabien Carrère (trésoriers), Estelle Sarthou et Jordan Carrère-Louhau (secrétaires).

Ils ont remercié Yves Pocq et les membres du bureau, démissionnaires, pour leur dévouement, leur travail assidu et la réussite de l'ensemble des manifestations organisées par le passé.

Les premières manifestations du nouveau Comité sont :

le **vendredi 26 août**, le traditionnel « Repas de l'amitié »,

puis le **samedi 27 août,** 1er « Tournoi de Bubble-Foot ».

Des invitations ont été mises dans votre boîte aux lettres.

Venez nombreux soutenir les jeunes du village qui perpétuent le comité des fêtes !

La **commission bibliothèque** s'est réunie dernièrement en présence du maire Maurice Minvielle et de son adjointe Josiane Castéran, de Madame Laure Le Bon chargée des bibliothèques à la Communauté de Communes Ousse-Gabas et des bénévoles, membres de cette commission (Jean-Paul Blaise, Marcel Cazala, Vanessa Cabresin, Marie-Jo et Jean Caillabet, Madeleine Claverie, Lucie Minvielle, Martine Lio, Monique Laborde, Maurice Béchu, Nicole Gosse, Marie Hellak et Chantal Bénazeth).

Ils vous accueilleront comme d'habitude les mardis (16h00 à 18h00) et les samedis (10h00 à 12h00). Le prêt des livres est gratuit.

Jean-Paul Blaise a décidé de passer le relais après 10 ans de responsable. Il reste bénévole et c'est Josiane Castéran qui le remplacera entourée des bénévoles et des référents désignés, à savoir Marcel Cazala (animation/culture), Jean-Paul Blaise (catalogage/couverture de livres), Marie-Jo Caillabet (bibliobus) et Vanessa Cabresin (gestion des livres/réservations)

M. le Maire, fort satisfait de la vitalité de la bibliothèque, devait conclure en remerciant chaleureusement Jean-Paul Blaise pour son travail au cours de ces nombreuses années avec la mise en place de l'informatique, et tous les bénévoles assidus qui œuvrent pour son fonctionnement. Un appel est fait afin que de nouveaux volontaires rejoignent l'équipe en place.

Attention la bibliothèque sera fermée du 1er au 15 août 2016. Pensez à vos lectures en venant nous rencontrer pendant les jours d'ouverture.

Vincent PINTO, un jeune barzunais en équipe de France de rugby !

BRAVO Vincent !

Vincent Pinto, demeurant rue du Cami Bielh, a été sélectionné en ce début d'année, en équipe de France Rugby des moins de 17 ans.

Il a ainsi participé à la Tournée tricolore contre l'Irlande, l'Italie, l'Angleterre ; 5 fois sélectionné, il a 2 essais à son actif avec 4 victoires et une défaite face aux anglais. Depuis 3 ans, joueur de la Section Paloise, évoluant au centre ou à l'aile, il intègre dès cet été le centre de formation du club.

« Vincent est un joueur dynamique, polyvalent et très en forme cette saison où il a inscrit pas mal d'essais, cela récompense son travail, ses qualités et tout son investissement… » selon les dirigeants palois.

PLAN CANICULE, quelques précautions en cas de fortes chaleurs :

Buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif (eau, jus de fruits, et pas d'alcool)
Fermez les volets et rideaux des fenêtres exposées au soleil
Evitez de sortir à l'extérieur pendant les heures les plus chaudes (entre 11h et 17h)
Aérez vos pièces tôt le matin et tard le soir

Les personnes âgées ou handicapées qui désirent s'inscrire sur le registre canicule peuvent contacter la Mairie, la finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Ce message vous est transmis à la demande de la Préfecture même si le temps actuel n'est pas toujours caniculaire.

Entretien de la voirie et des espaces verts devant chez soi !

Dans notre bulletin municipal de juillet 2014, nous vous avons sensibilisé sur la réglementation de l'entretien de votre espace vert.

Selon les directives imposées par le dernier Grenelle de l'Environnement, d'ici 2020, tous les désherbants chimiques seront interdits dans tous les lieux pouvant accueillir du public et des particuliers le long, des cours d'eau, des fossés, des écoles, des stades, des parcs…

Ces nouvelles mesures environnementales sont très louables et vont dans le bon sens, néanmoins un désherbage manuel demande beaucoup plus de temps.

La commune de Barzun va se doter d'une machine à désherber thermique à gaz, qui brûlera les herbes.

La protection de l'environnement étant l'affaire de tous, ***nous demandons à toutes les personnes en capacité de le faire de nous aider en arrachant les mauvaises herbes devant chez elles, le long de leur propriété, de nettoyer régulièrement et de tondre si possible le long de leurs murs de clôture. Merci*** !

La Collectivité fait de son mieux pour rendre le village propre, aussi participons chacun à cet entretien. Ce sont des habitudes à prendre.

Valorisation des gravats concassés en sous-couche routière*

Gestionnaire : Communauté de Communes Ousse Gabas
Site : Installation de stockage des déchets inertes, à Soumoulou
Type de produit : gravats issus des déchetteries et de chantiers professionnels
Concassage : taille 0.80 - ferraille partiellement retirée par over-band
Utilisation* : sous-couche routière. Permet de combler un dénivelé, remblayer un chemin d'accès avant d'apposer une couche en surface.
Prix de vente : 2 € / tonne - prévoir matériel pour le chargement et le transport

Contact : service environnement au 05.59.16.08.80

*Ce produit ne doit pas être utilisé comme matériau de finition

Conciliateur de justice :

Vous avez un litige avec un voisin, votre propriétaire, un commerçant, un organisme et vous souhaitez engager un procès.
N'hésitez pas à saisir le Conciliateur de Justice.
C'est simple, gratuit, rapide ! Discrétion assurée.
Renseignez-vous auprès de la mairie ou appelez directement Monsieur Christian GRABOWSKI au 06 98 39 19 44, par mail à christian.grawoski@conciliateurdejustice.fr. Des permanences ont lieu le 1er jeudi du mois à Pontacq et le 1er vendredi du mois à Soumoulou, sur RENDEZ-VOUS uniquement.

Calendrier - 2ème semestre 2016

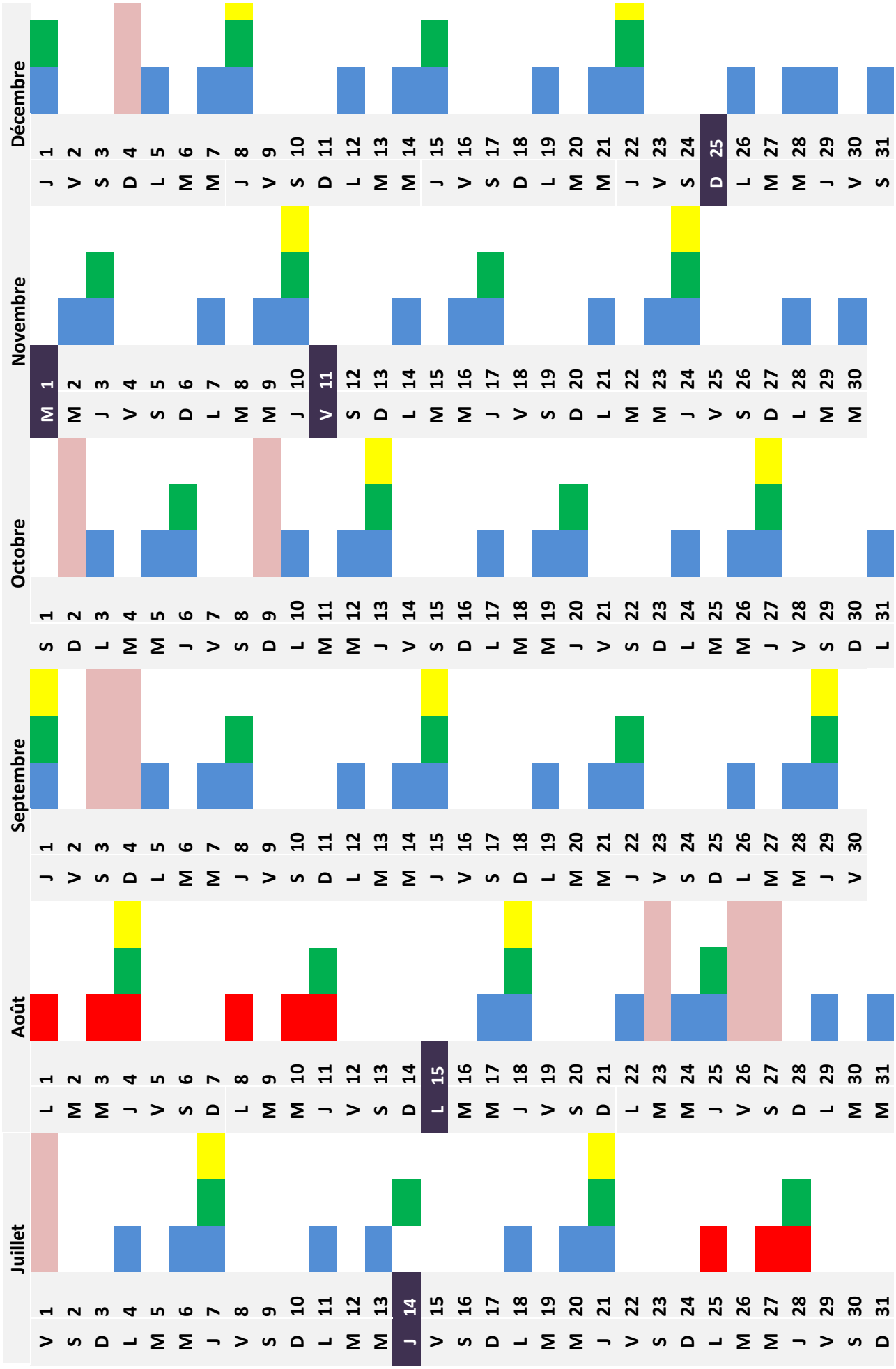

Jour férié
Mairie ouverte
Mairie fermée
Manifestation
Ordures ménagères
Tri sélectif

Directeur de Publication : Mr MINVIELLE Maurice - Comité Rédactionnel : la Commission "Communication" - Imprimé par nos soins